

FAITS SAILLANTS 2014

Promutuel Assurance L'Outaouais, c est :

La confiance de **24 135** personnes assurées

Un total de **26 311 000 \$** en primes souscrites

16 167 000 \$ versés en indemnités

Un avoir des membres de **11 281 000 \$**



PROMUTUEL

ASSURANCE

L'OUTAOUAIS

RAPPORT ANNUEL
2014



Gouvernance POUR LE RESPECT DE NOS VALEURS MUTUALISTES

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour nous assurer d'une structure et d'un encadrement rigoureux permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En nous appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, nous garantissons à nos assurés une gestion saine, prudente et performante de nos activités. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de normes de gouvernance faisant état des politiques et processus établis, lesquels régissent nos façons de faire et nos façons d'être.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

La gestion du risque fait partie intégrante de notre culture d'entreprise. Il s'agit d'un mode de gestion continu, proactif et dynamique qui nous permet d'évaluer efficacement les risques et de mettre en place des plans d'action pour les réduire.

CONTRÔLES INTERNES, SUPERVISION INDÉPENDANTE ET VÉRIFICATION DES ACTIVITÉS

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment le vérificateur externe.

Enfin, un comité de vérification est formé au sein du conseil d'administration pour s'assurer de la fiabilité et de la présentation adéquate des données financières et non financières.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Sous la responsabilité du comité de déontologie formé au sein du conseil d'administration, la Société mutuelle doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE

Afin de maintenir une gouvernance répondant aux réalités du marché dans lequel nous évoluons, nous procédons à la mise à jour périodique de notre Programme de gouvernance selon les recommandations du comité de gouvernance du Groupe Promutuel.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	4
États financiers	
Résultat et résultat étendu	5
Variations des capitaux propres	6
Flux de trésorerie	7
Bilan	8
Notes aux états financiers	10
Glossaire de termes financiers	38

Administrateurs

Les 24 135 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Marc Desjardins*, président	Saint-André-Avellin
Marcel Cloutier*, vice-président	Notre-Dame-de-la-Paix
Florian Clément**	Kazabazua
Gustave Clément°	Thurso
Steve Connolly°	Low
Francine Dutrisac°	Papineauville
Bernard Larocque**	Saint-André-Avellin
Luc Leduc**	Thurso

* membre du comité exécutif

** membre du comité d'audit

° membre du comité de déontologie et de gouvernance

Rapport de la direction

La direction de la société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la société.

Le comité de vérification est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

L'auditeur est nommé en vertu de la Loi sur les assurances. Il a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la société. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la société au 31 décembre 2014 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



François Chartier

Saint-André-Avellin, le 23 février 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale qui comprennent les bilans au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, les états du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

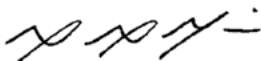
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière.

La vice-présidence – Vérification,



Normand Morin, CPA Auditeur, CA, FPA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 23 février 2015

Certificat de l'actuaire

Aux membres de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2014 et sa variation dans l'état du résultat pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Guy Lecours, FICA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 23 février 2015

Résultat et résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre

en milliers de dollars, sauf indication contraire

RÉSULTAT	2014	2013
REVENUS		
Primes souscrites	26 311 \$	23 845 \$
Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	(1 066)	(912)
Primes brutes gagnées	25 245	22 933
Cession au réassureur	5 728	4 526
Primes nettes gagnées	19 517	18 407
COÛT DES SINISTRES		
Indemnités et frais inhérents	16 167	12 677
Recouvrement du réassureur	3 237	1 415
Sinistres nets	12 930	11 262
FRAIS		
Opérations	7 640	6 575
Taxes sur primes	836	770
Revenus de commissions de réassurance	(1 174)	(1 356)
Total des frais nets	7 302	5 989
RÉSULTAT D'ASSURANCE	(715)	1 156
Revenus de placement (Note 5)	818	767
Intérêts sur financement	(3)	(26)
Autres revenus (Note 6)		6
Autres frais (Note 7)	(587)	(587)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	(487)	1 316
Impôts sur les excédents (Note 9)	(102)	385
RÉSULTAT NET	(385) \$	931 \$
RÉSULTAT ÉTENDU		
RÉSULTAT NET	(385) \$	931 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	71	(77)
Reclassement au résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(s)es sur les actifs disponibles à la vente, nettes des impôts	1	1
	72	(76)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets des impôts	(252)	214
Total des autres éléments du résultat étendu	(180)	138
RÉSULTAT ÉTENDU	(565) \$	1 069 \$

Variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre
en milliers de dollars, sauf indication contraire

	31 décembre 2014				Total
	Parts privilégiées	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu		
			Gains (pertes) sur placements disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	1 500 \$	9 959 \$	(70) \$	(450) \$	10 939 \$
Résultat étendu		(385)	72	(252)	(565)
Émission de parts privilégiées	950				950
Intérêts sur parts privilégiées		(43)			(43)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	2 450 \$	9 531 \$	2 \$	(702) \$	11 281 \$

	31 décembre 2013				Total
	Parts privilégiées	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu		
			Gains (pertes) sur placements disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2012	1 500 \$	9 084 \$	6 \$	(664) \$	9 926 \$
Résultat étendu		931	(76)	214	1 069
Intérêts sur parts privilégiées		(56)			(56)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	1 500 \$	9 959 \$	(70) \$	(450) \$	10 939 \$

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

en milliers de dollars, sauf indication contraire

	2014	2013
OPÉRATIONS		
Résultat net	(385) \$	931 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	182	188
Amortissement des immobilisations incorporelles	587	588
Pertes (gains) sur placements	1	2
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles		(5)
Frais relatifs aux régimes de retraite	209	224
Impôts différés	(101)	43
Revenus capitalisés sur placement	(182)	(175)
	311	1 796
Frais de gestion des régimes de retraite dans les autres éléments du résultat étendu	(8)	(6)
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu	(26)	30
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Débiteurs opérationnels	(2 231)	(1 248)
Actifs d'impôts exigibles à recevoir	(258)	173
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	367	74
Provisions	1 268	289
Créditeurs opérationnels	652	(25)
Passifs d'impôts exigibles à payer	(103)	110
Cotisations aux régimes de retraite	(222)	(682)
	(250)	511
INVESTISSEMENT		
Acquisitions		
Placements	(1 599)	(2 766)
Immobilisations corporelles	(109)	(118)
Dispositions		
Placements	1 612	1 778
Immobilisations corporelles	5	8
	(91)	(1 098)
FINANCEMENT		
Émission de parts privilégiées	950	
Intérêts sur parts privilégiées	(43)	(56)
Remboursement de parts sociales	(1)	(2)
	906	(58)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	565	(645)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 11)	1 344	1 989
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 11)	1 909 \$	1 344 \$

Bilan

Au 31 décembre

en milliers de dollars, sauf indication contraire

ACTIF	2014	2013
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 909 \$	1 344 \$
Placements (Note 12)	12 011	11 743
	13 920	13 087
PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS		
Revenus courus sur placements	97	145
Primes à recevoir (Note 14)	8 515	7 718
Réassureur	180	501
Dépôts à valoir	1 945	
Autres débiteurs	42	184
	10 779	8 548
ACTIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	405	147
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Part du réassureur dans les provisions pour :		
Sinistres en voie de règlement (Note 18)	2 092	2 544
Primes non gagnées (Note 19)	2 310	1 936
Frais reportés (Note 15)	843	1 132
	5 245	5 612
IMPÔTS DIFFÉRÉS (Note 9)	511	319
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 16)	2 052	2 121
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 17)	1 760	2 347
	34 672 \$	32 181 \$

Engagements (Note 26)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Marc Desjardins, président



Marcel Cloutier, vice-président

Bilan

Au 31 décembre

en milliers de dollars, sauf indication contraire

PASSIF	2014	2013
PROVISIONS		
Sinistres en voie de règlement (Note 18)	6 117 \$	6 021 \$
Primes non gagnées (Note 19)	13 348	12 282
Commissions de réassurance non gagnées (Note 20)	654	548
	20 119	18 851
CRÉDITEURS		
Réassureur	308	123
Fournisseurs et autres frais courus (Note 21)	2 437	1 961
	2 745	2 084
PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	102	205
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 8)	394	70
PARTS SOCIALES (Note 22)	31	32
 CAPITAUX PROPRES		
Parts privilégiées (Note 23)	2 450	1 500
Excédents non répartis	9 531	9 959
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 24)	(700)	(520)
	11 281	10 939
	34 672 \$	32 181 \$

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société, constituée en vertu de la Loi sur les assurances du Québec, pratique l'assurance générale envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 629, route 321, Saint-André-Avellin, (Québec), J0V 1W0, Canada.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standard Board (IASB).

Les états financiers de la société sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est la devise fonctionnelle et de présentation de la société. Les états financiers sont arrondis au milliers de dollars, sauf indication contraire. Ils sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent:

- Actifs financiers disponibles à la vente
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat
- Part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- Provision des sinistres en voie de règlement

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 23 février 2015.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers implique que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la note 18 et celles concernant les actifs et passif au titre des régimes de retraite à la note 8.

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes objectives.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leur caractéristique et de leur utilisation par la société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement:

Actifs ou passifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie
Dépôts à terme
Fonds de placement
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie
Promutuel Société de portefeuille inc.
Primes à recevoir et autres débiteurs
Créditeurs et parts sociales

Classement

Détenus à la juste valeur par le biais du résultat
Disponibles à la vente
Disponibles à la vente
Disponibles à la vente
Disponibles à la vente
Prêts et créances
Autres passifs financiers

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte résultat

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan, et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés à la cession sont constatés au résultat.

b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat.

c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans l'état du résultat.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a une décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement

Les montants de réassurance que la société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif afférent.

b) Part du réassureur dans les primes non gagnées

La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés englobent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Bâtisse	- dégressif, 4 et 8 %
Amélioration locative	- linéaire, 5 ans
Mobilier-équipement	- dégressif, 10, 20 et 30 %
Automobiles	- dégressif, 30 %

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état des résultats.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Logiciel	- dégressif, 30 %
Clientèle	- linéaire, 5 années

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais d'opération dans l'état des résultats. L'amortissement de la clientèle est présenté dans les autres frais.

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

PROVISIONS

a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice.

c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

AUTRES PROVISIONS

La société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

IMPÔTS

La société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles sont composés des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. Les impôts différés, calculés sur une base non actualisée, découlent des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôts différés est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur les impôts différés d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt relié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) IMPÔTS (SUITE)

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrat d'assurance lorsque ceux-ci comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoulee des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraites établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revus chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement.

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE) AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

FONDS DE CESSATION DE REPRÉSENTATION

Certains agents autonomes de la société sont admissibles au paiement d'un montant de transition au moment de la cessation de fonctions admissibles auprès de la société. Ce montant est calculé d'après le nombre d'années de service et du volume de commissions. L'obligation envers ces agents a été établie à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services utilisés. Les coûts prévus sont passés en charges au cours des exercices correspondant aux années de service de ces agents, et une obligation est constatée dans les créditeurs. L'obligation est établie par un actuaire en fonction de la durée du régime et d'hypothèses actuarielles pertinentes.

CONTRAT DE LOCATION

Les contrats visant la location de biens qui n'ont pas pour effet d'exposer la société à la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués sont comptabilisés en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location et présentés dans les frais d'opérations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La note 31 explique plus en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

3 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES FUTURES

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers de la société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées. Voici les principales normes qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers :

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a publié de manière définitive la norme IFRS 9 intitulée « Instruments financiers » en ce qui a trait au classement, à la comptabilisation, à l'évaluation et à la dépréciation des actifs et passifs financiers. Cette version définitive de l'IFRS 9 met un point final à ce projet visant le remplacement des dispositions de la norme IAS 39, « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et remplace toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La nouvelle norme entre obligatoirement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement, à certaines exceptions près. L'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

En mai 2014, l'IASB et le FASB ont publié conjointement une nouvelle norme harmonisée intitulée IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients ». La nouvelle norme remplace toutes les normes et interprétations antérieures liées aux produits et entre obligatoirement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017; l'application anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

3 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES FUTURES

IAS 19 AVANTAGES DU PERSONNEL

En novembre 2011, l'IASB a publié un amendement limité à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». L'amendement intitulé *Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel* propose que lorsque les cotisations à verser au cours d'une période donnée sont liées uniquement aux services rendus au cours de cette période, celles-ci soient comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus au cours de la période où elles doivent être versées. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014. L'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'utiliser de façon anticipée.

4 TOTAL DES REVENUS

	2014	2013
Primes nettes gagnées	19 517 \$	18 407 \$
Revenus de commissions de réassurance	1 174	1 356
Revenus de placement	818	767
Autres revenus		6
Total des revenus	21 509 \$	20 536 \$

5 REVENUS DE PLACEMENT

Exercice terminé le 31 décembre 2014

	À la juste valeur par le biais du résultat	Détenus jusqu'à échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	27 \$	\$	286 \$	\$	313 \$
Revenus de financement de primes				527	527
Total des revenus d'intérêts	27		286	527	840
Dividendes			2		2
Autres revenus attribués			(8)	3	(5)
Honoraires			(5)		(5)
Frais de placement			(13)		(13)
Total des revenus nets de placement	27		262	530	819
Gains (pertes) sur disposition de placement			(1)		(1)
	27 \$	\$	261 \$	530 \$	818 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2013

	À la juste valeur par le biais du résultat	Détenus jusqu'à échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	23 \$	\$	276 \$	\$	299 \$
Revenus de financement de primes				478	478
Total des revenus d'intérêts	23		276	478	777
Autres revenus attribués				8	8
Frais de placement			(11)		(11)
Total des revenus nets de placement	23		265	486	774
Gains (pertes) sur disposition de placement			(7)		(7)
	23 \$	\$	258 \$	486 \$	767 \$

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

6 AUTRES REVENUS

	2014	2013
Revenus de distribution de produits à titre d'intermédiaire de marché	\$ 6	\$

7 AUTRES FRAIS

	2014	2013
Amortissement de clientèle	587 \$	587 \$

8 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentant des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration du régime et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration et les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les employeurs.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Les employeurs doivent effacer tout déficit des régimes dans une période variant de 5 à 15 ans selon la nature du déficit.

La société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2013. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2014.

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2014	2013
Au résultat		
Coût des services courants (employeur)	203 \$	197 \$
Coût des services passés (employeur)	3	1
Frais d'administration des régimes	24	17
Intérêt net sur financement des régimes	3	26
Charges au résultat	233	241
Aux autres éléments du résultat étendu		
Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	(372)	(239)
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses		
- démographiques	(64)	110
- financières	724	(290)
- autres	49	121
Frais de gestion des actifs des régimes	8	6
Charges (économies) aux autres éléments du résultat étendu	345	(292)
Charges (économies) de l'exercice au résultat étendu	578 \$	(51) \$
Rapprochement de la capitalisation des régimes		
Actif des régimes		
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	3 758 \$	2 638 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	564	375
Cotisations de l'employeur	222	682
Cotisations salariales	166	143
Prestations versées et règlements	(83)	(80)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	4 627 \$	3 758 \$
Obligation au titre des prestations définies		
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	3 828 \$	3 464 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	206	198
Coût financier	195	162
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	709	(59)
Cotisations salariales	166	143
Prestations versées et règlements	(83)	(80)
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	5 021 \$	3 828 \$
Actif (passif) au titre des régimes de retraite	(394) \$	(70) \$

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

L'actif des régimes est composé des éléments suivants:

	2014	2013
Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	2 229 \$	2 051 \$
Obligations	1 792	1 495
Placements non cotés		
PCAA		79
Biens immobiliers	549	101
Trésorerie	38	33
Autres	19	(1)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	4 627 \$	3 758 \$

Le taux de rendement effectif des régimes est de **13.6 %** en 2014 et **12.8 %** en 2013.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2014	2013
Taux d'actualisation	4.1 %	5.0 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3.0 %	3.0 %

La table de mortalité utilisée en 2014 est CPM-2014 avec projection selon échelle CPM-B (en 2013 CPM-RPP 2014 pour le secteur privé avec projection selon échelle CPM-A 2-D) publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2014	2013
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(831) \$	(636) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	324 \$	316 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	1 114 \$	848 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(274) \$	(285) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	97 \$	68 \$

Contributions prévues pour les prochains exercices

La société estime devoir contribuer pour un montant de 208 \$ (234 \$ en 2013) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 19 ans (19 ans en 2013).

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2014	2013
Résultat avant impôts	(487) \$	1 316 \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Impôts selon les taux de base	(131) \$	354 \$
Augmentation (diminution) d'impôts imputables aux éléments suivants :		
Revenus non imposables	(1)	
Dépenses non déductibles	43	44
Déduction accordée aux petites entreprises	(6)	(9)
Autres	(7)	(4)
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat	(102) \$	385 \$

La charge d'impôts se détaille comme suit :

Total de la charge (économie) d'impôts au résultat net	(102) \$	385 \$
---------------------------------------------------------------	-----------------	---------------

Autres éléments du résultat étendu

Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	27	(28)
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(s) sur les actifs disponibles à la vente	1	
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(93)	78
Total de la charge (économie) d'impôts aux autres éléments du résultat étendu	(65)	50

Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	(167) \$	435 \$
------------------------------------------------------------------	-----------------	---------------

La charge d'impôts est répartie comme suit :

Impôts exigibles		
Exercice courant	33 \$	328 \$
Ajustement des exercices antérieurs	(8)	(16)
	25	312
Impôts différés		
Exercice courant	(192)	128
Ajustement des exercices antérieurs		(5)
	(192)	123
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	(167) \$	435 \$

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (SUITE)

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. Les impôts différés sont composés des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

Exercice terminé le 31 décembre 2014					
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Placements	25 \$	\$	\$	\$	25 \$
Immobilisations corporelles	(47)	(2)			(49)
Immobilisations incorporelles	87	79			166
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	46	8			54
Actif (passif) des régimes de retraite	19	(4)	91		106
Autres	189	20			209
Total d'impôts différés	319 \$	101 \$	91 \$	\$	511 \$
Total d'actif d'impôts différés	319 \$				511 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2013					
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Placements	25 \$	\$	\$	\$	25 \$
Immobilisations corporelles	(34)	(13)			(47)
Immobilisations incorporelles	11	76			87
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	52	(6)			46
Actif (passif) des régimes de retraite	222	(123)	(80)		19
Autres	166	23			189
Total d'impôts différés	442 \$	(43) \$	(80) \$	\$	319 \$
Total d'actif d'impôts différés	442 \$				319 \$

10 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

	2014	2013
Le résultat étendu inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	5 090 \$	4 586 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	182	188
Amortissement des immobilisations incorporelles	587	588
Dépenses de location		
Loyer	110	108
Équipement	23	19
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles		(5)

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

11 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2014	2013
Trésorerie	1 909 \$	1 344 \$

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur les excédents sont les suivants :

	2014	2013
Dividendes perçus	2 \$	\$
Intérêts perçus	888 \$	728 \$
Intérêts payés sur le financement	3 \$	26 \$
Intérêts payés sur parts privilégiées	43 \$	56 \$
Taxes sur primes payées	766 \$	798 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	493 \$	10 \$

12 PLACEMENTS

	2014		2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
DISPONIBLES À LA VENTE				
Dépôts à terme	3 165	3 165	3 679	3 679
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	7 289	7 289	7 109	7 109
Fonds de titres de capitaux propres	601	601		
Fonds de placement Promutuel - Autres unités				
Fonds de titres de sociétés affiliées	369	369	308	308
Promutuel Réassurance - Participation au capital	122	122	122	122
Fonds de garantie Promutuel - Participation au capital	225	225	225	225
Promutuel Société portefeuille inc. - Actions ordinaires	240	240	300	300
	12 011 \$	12 011 \$	11 743 \$	11 743 \$

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

13 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2014			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Dépôts à terme	3 140 \$	31 \$	6 \$	3 165 \$
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	7 252	41	4	7 289
Fonds de titres de capitaux propres	606		5	601
Fonds de placement Promutuel - Autres unités	364	5		369
Promutuel Réassurance	122			122
Fonds de garantie Promutuel	225			225
Promutuel Société de portefeuille inc.	300		60	240
	12 009 \$	77 \$	75 \$	12 011 \$

	2013			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Dépôts à terme	3 703 \$	20 \$	44 \$	3 679 \$
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	7 181		72	7 109
Fonds de placement Promutuel - Autres unités	309		1	308
Promutuel Réassurance	122			122
Fonds de garantie Promutuel	225			225
Promutuel Société de portefeuille inc.	300			300
	11 840 \$	20 \$	117 \$	11 743 \$

Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

	2014	2013
Classement des pertes de valeur des instruments de capitaux propres		
Moins de 25 % en dessous de la valeur comptable	65 \$	\$
Total des pertes non réalisées sur les instruments de capitaux propres	65 \$	\$

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

14 PRIMES À RECEVOIR

	2014	2013
Primes à recevoir		
Agents et courtiers		
Moins de 90 jours	49 \$	38 \$
90 jours et plus	1	
Membres		
Moins de 90 jours	195	204
90 jours et plus	25	5
Primes échelonnées	8 248	7 474
	8 518	7 721
Provision pour mauvaises créances	(3)	(3)
	8 515 \$	7 718 \$

La société considère que la provision pour mauvaise créance qui est déterminée sur la base de la tendance historique couvre le risque de défaut de paiement des clients. La mauvaise créance de l'exercice est de 23 \$ (11 \$ en 2013) et est inscrite dans les frais d'opérations.

15 FRAIS REPORTÉS

	2014	2013
Solde au 1er janvier	1 132 \$	1 060 \$
Amortissement	(1 132)	(1 060)
Frais reportés de l'exercice	843	1 132
Solde	843 \$	1 132 \$

16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Cession	Solde au 31 décembre
Coût				
Terrain et bâtisse	1 919 \$	7 \$		1 926 \$
Améliorations locatives	30	10		40
Mobilier-équipement	660	67	7	720
Automobiles	91	34		125
Total du coût	2 700 \$	118 \$	7 \$	2 811 \$
Amortissement cumulé		Amortissement	Cession	
Bâtisse	192 \$	82 \$		274 \$
Améliorations locatives	18	3		21
Mobilier-équipement	301	80	2	379
Automobiles	68	17		85
Total de l'amortissement cumulé	579 \$	182 \$	2 \$	759 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	1 727 \$			1 652 \$
Améliorations locatives	12			19
Mobilier-équipement	359			341
Informatique				
Automobiles	23			40
Autres				
Valeur nette comptable	2 121 \$			2 052 \$

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	2013			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Coût				
Terrain et bâtisse	1 888 \$	31 \$	\$	1 919 \$
Améliorations locatives	16	14		30
Mobilier-équipement	595	67	2	660
Automobiles	107		16	91
Total du coût	2 606 \$	112 \$	18 \$	2 700 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Bâtisse	107 \$	85 \$	\$	192 \$
Améliorations locatives	13	5		18
Mobilier-équipement	215	88	2	301
Automobiles	71	10	13	68
Total de l'amortissement cumulé	406 \$	188 \$	15 \$	579 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	1 781 \$			1 727 \$
Améliorations locatives	3			12
Mobilier-équipement	380			359
Automobiles	36			23
Valeur nette comptable	2 200 \$			2 121 \$

17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2014			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Coût				
Clientèle	2 933 \$		\$	2 933 \$
Logiciel	3			3
Total du coût	2 936 \$			2 936 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	587 \$	587 \$	\$	1 174 \$
Logiciel	2			2
Total de l'amortissement cumulé	589 \$	587 \$	\$	1 176 \$
Valeur nette comptable				
Clientèle	2 346 \$			1 759 \$
Logiciel	1			1
Valeur nette comptable	2 347 \$			1 760 \$

	2013			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Coût				
Clientèle	2 933 \$		\$	2 933 \$
Logiciel	3			3
Total du coût	2 936 \$			2 936 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	\$	587 \$	\$	587 \$
Logiciel	1	1		2
Total de l'amortissement cumulé	1 \$	588 \$	\$	589 \$
Valeur nette comptable				
Clientèle	2 933 \$			2 346 \$
Logiciel	2			1
Valeur nette comptable	2 935 \$			2 347 \$

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le taux de rendement prévu par la société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2014			
Provision	737 \$	122 \$	615 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2.4 %	(110)	(36)	(74)
Provision pour écarts défavorables	435	140	295
Total de la provision pour sinistres non déclarés	1 062	226	836
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2014	5 055	1 866	3 189
Provision au 31 décembre 2014	6 117 \$	2 092 \$	4 025 \$

Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2013

Provision	704 \$	162 \$	542 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2.7 %	(90)	(38)	(52)
Provision pour écarts défavorables	378	155	223
Total de la provision pour sinistres non déclarés	992	279	713
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2013	5 029	2 265	2 764
Provision au 31 décembre 2013	6 021 \$	2 544 \$	3 477 \$

L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision au 1er janvier 2014	6 021 \$	2 544 \$	3 477 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2014	15 558	2 947	12 611
Variation de la provision pour les années antérieures à 2014	629	288	341
Effet de l'actualisation en 2014	(20)	2	(22)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2014	16 167	3 237	12 930
Sinistres versés au cours de l'exercice 2014	(16 071)	(3 689)	(12 382)
Provision au 31 décembre 2014	6 117 \$	2 092 \$	4 025 \$

Provision au 1er janvier 2013

Provision au 1er janvier 2013	6 705 \$	2 896 \$	3 809 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2013	13 425	1 517	11 908
Variation de la provision pour les années antérieures à 2013	(771)	(112)	(659)
Effet de l'actualisation en 2013	23	10	13
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2013	12 677	1 415	11 262
Sinistres versés au cours de l'exercice 2013	(13 361)	(1 767)	(11 594)
Provision au 31 décembre 2013	6 021 \$	2 544 \$	3 477 \$

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2014, les changements d'hypothèses n'ont eu aucune incidence significative sur la provision pour les sinistres en voie de règlement.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

Évolution de la provision brute - par année de survenance										
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Provision initiale brute	2 695	2 701	2 196	2 074	4 972	2 894	2 638	1 508	1 484	1 553
Évolution de la provision :										
Après 1 an	3 462	2 466	1 897	1 641	4 393	4 830	2 487	1 085	1 989	1 548
Après 2 ans		2 317	1 692	1 802	4 814	4 793	2 194	1 018	1 811	1 438
Après 3 ans			1 672	1 656	5 176	5 861	2 290	960	1 716	1 453
Après 4 ans				1 776	5 397	5 718	2 106	962	1 629	1 428
Après 5 ans					4 836	5 494	2 044	928	1 435	1 491
Après 6 ans						5 591	1 785	928	1 432	1 470
Après 7 ans							1 787	927	1 432	1 411
Après 8 ans								926	1 432	1 398
Après 9 ans									1 432	1 450
Après 10 ans										1 450
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	-28%	14%	24%	14%	3%	-93%	32%	39%	4%	7%

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 1 %.

Évolution de la provision nette - par année de survenance										
	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Provision initiale nette	2 344	2 116	1 834	1 765	2 472	2 030	1 871	1 104	987	984
Évolution de la provision :										
Après 1 an	2 654	1 967	1 606	1 302	2 183	1 829	1 681	861	952	1 023
Après 2 ans		1 829	1 429	1 460	2 347	1 783	1 536	793	1 046	948
Après 3 ans			1 418	1 320	2 379	2 115	1 588	734	950	932
Après 4 ans				1 436	2 359	2 032	1 650	729	894	892
Après 5 ans					2 251	1 859	1 575	711	889	885
Après 6 ans						1 929	1 498	711	885	854
Après 7 ans							1 499	710	886	855
Après 8 ans								710	886	854
Après 9 ans									885	854
Après 10 ans										854
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	-13%	14%	23%	19%	9%	5%	20%	36%	10%	13%

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 13 %.

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

18 PROVISION POUR LES SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 33 \$ (22 \$ en 2013). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 32 \$ (22 \$ en 2013).

La société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 208 \$ (165 \$ en 2013). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 208 \$ (167 \$ en 2013).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

31 décembre 2014						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	1 653 \$	187 \$	92 \$	\$	\$	1 932 \$
Responsabilité	1 318	897	94	2		2 311
Automobiles	1 518	314	42			1 874
Total	4 489 \$	1 398 \$	228 \$	2 \$	\$	6 117 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	796 \$	84 \$	43 \$	\$	\$	923 \$
Responsabilité	399	245	9			653
Automobiles	499	15	2			516
Total	1 694 \$	344 \$	54 \$	\$	\$	2 092 \$
31 décembre 2013						
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	1 556 \$	162 \$	59 \$	\$	\$	1 777 \$
Responsabilité	1 108	296	57	3		1 464
Automobiles	2 527	228	25			2 780
Total	5 191 \$	686 \$	141 \$	3 \$	\$	6 021 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	467 \$	56 \$	12 \$	\$	\$	535 \$
Responsabilité	541	14	3			558
Automobiles	1 438	12	1			1 451
Total	2 446 \$	82 \$	16 \$	\$	\$	2 544 \$

19 PRIMES NON GAGNÉES

Le rapprochement de la provision pour les primes non gagnées est la suivante:

	Primes non gagnées		
	brutes	Part du Réassureur	nettes
Solde au 1er janvier 2013	11 370 \$	1 730 \$	9 640 \$
Primes souscrites	23 845	4 732	19 113
Primes gagnées au cours de l'exercice	(22 933)	(4 526)	(18 407)
Primes non gagnées au 31 décembre 2013	12 282 \$	1 936 \$	10 346 \$
Primes souscrites	26 311 \$	6 102 \$	20 209 \$
Primes gagnées au cours de l'exercice	(25 245)	(5 728)	(19 517)
Primes non gagnées au 31 décembre 2014	13 348 \$	2 310 \$	11 038 \$

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

20 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

	2014	2013
Solde au 1 ^{er} janvier	548 \$	487 \$
Amortissement de l'exercice	(548)	(487)
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	654	548
Solde	654 \$	548 \$

21 FOURNISSEURS ET AUTRES FRAIS COURUS

	2014	2013
Membres	33 \$	65 \$
Rémunération et charges sociales	1 329	1 226
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	
Taxes de vente	585	94
Autres fournisseurs et frais courus	481	576
	2 437 \$	1 961 \$

22 PARTS SOCIALES

La société est autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 10 dollars chacune. Au 31 décembre 2014, la société a 3 058 parts sociales émises (3 216 en 2013).

23 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

100 000 parts privilégiées de catégorie « A » ou « B », sans droit de vote, rachetables, catégorie « A » au gré du détenteur, catégorie « B » au gré de l'émetteur, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum des obligations du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

Catégorie « A », prioritaires aux parts sociales.

Catégorie « B », prioritaires à la catégorie « A ».

	2014	2013
Émises		
15000 parts privilégiées de catégorie « B », intérêts de 3.31 %	1 500 \$	\$
9500 parts privilégiées de catégorie « B », intérêts de 3.42 %	950	1 500
	2 450 \$	1 500 \$

24 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2014	2013
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	77 \$	20 \$
Pertes non réalisées	(75)	(117)
	2	(97)
Impôts afférents		27
	2	(70)
Gains (pertes) actuariels sur les régimes de retraite	(961)	(616)
Impôts afférents	259	166
	(702)	(450)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(700) \$	(520) \$

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

25 GESTION DU CAPITAL

La société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la société est exposée. Le conseil d'administration de la société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La société est tenue, par la Loi sur les assurances du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'autorité des marchés financiers exige que la société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible, dont la société s'est dotée, est de maintenir un test de capital minimum (TCM) supérieur à 235 % (240 % en 2013).

Au 31 décembre 2014, le TCM de la société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2014	2013
Capital disponible	8 081 \$	7 658 \$
Capital requis	1 896	1 690
Excédent du capital disponible sur le capital requis	6 185	5 968
Capital excédentaire au niveau cible de la société	3 625 \$	3 602 \$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	426 %	453 %

26 ENGAGEMENTS

La société loue des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 31 janvier 2015 et le 31 décembre 2019. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2014	2013
Dépenses de loyer		
Moins d'un an	150 \$	124 \$
Un à cinq ans	341	227
Total	491 \$	351 \$

Elle loue également des équipements dont les baux viennent à échéance entre le 31 juillet 2015 et le 31 mars 2020. Il n'y a pas d'option de renouvellement prévu à l'échéance dans ces contrats.

Les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu de ces contrats de location simple non résiliable sont les suivants:

	2014	2013
Dépenses de location d'auto et d'équipement		
Moins d'un an	22 \$	16 \$
Un à cinq ans	59	39
Plus de cinq ans	1	
Total	82 \$	55 \$

En 2013, la société et les autres sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel se sont engagées à souscrire un montant supplémentaires de 12 200 \$ réparti également en actions privilégiées et en titres de créances de Promutuel Société de portefeuille inc. La souscription de la société sera fonction de son test de capital minimum lors de la demande de souscription de capital. Au 31 décembre 2014, la part de la souscription de la société en actions privilégiées et en titres de créances de Promutuel Société de portefeuille inc. est évaluée à 100 \$.

Le Fonds de placement Promutuel a effectué un appel de capital pour le Fonds de développement. Au 31 décembre 2014, il reste des appels de capital pour deux versements annuels de 50 \$ pour les exercices 2015 et 2016.

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

26 ENGAGEMENTS (SUITE)

En avril 2014, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a adopté une cotisation spéciale annuelle pour le financement de projets de 3 % des primes souscrites au 31 décembre de l'exercice précédent. Il y a 25 % du montant de la cotisation qui est réparti également en nombre de sociétés au 1er janvier et le solde de 75 % est en proportion des primes souscrites des sociétés. La société doit aussi verser une cotisation générale annuelle établie en fonction de ses primes souscrites de l'exercice précédent. Pour 2015, les cotisations régulières et spéciales sont estimées à 1179 \$.

La société s'est engagée à faire l'acquisition d'une clientèle d'assurance de dommages et du fonds de commerce d'un intermédiaire de marché pour un montant de 1 900 000 \$, financé à 50 % à même les liquidités de l'entreprise et à 50 % par des parts privilégiées émises au cours de l'exercice. La société estime que cette transaction réalisée en janvier 2015 aura un impact de 100 points de pourcentage sur son TCM.

Au 30 novembre 2014, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a un déficit accumulé de 12 millions de dollars. Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a le pouvoir, selon la Loi sur les assurances du Québec, de procéder à des cotisations générales ou spéciales des sociétés mutuelles membres pour rembourser ce déficit. Les primes souscrites de la société représentent 4 % des primes souscrites de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

27 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Au 31 décembre 2014			
Avantages à court terme	79 \$	484 \$	563 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		50	50
Total de la rémunération au 31 décembre 2014	79 \$	534 \$	613 \$

	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Au 31 décembre 2013			
Avantages à court terme	50 \$	505 \$	555 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		46	46
Total de la rémunération au 31 décembre 2013	50 \$	551 \$	601 \$

28 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT

PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la société est la suivante :

	2014	2013
Cession de prime au réassureur	(5 728) \$	(4 526) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	3 237	1 415
Commissions de réassurance	1 174	1 356
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	(1 317) \$	(1 755) \$

PROGRAMME DE RÉASSURANCE ACCEPTÉE

À la suite d'ententes de réassurance avec son réassureur, la société participe aux opérations de réassurance effectuées par son réassureur dans le « Mécanisme de répartition Promutuel » et le « Mécanisme de répartition Promutuel Associés ». L'entente de réassurance avec « Mécanisme de répartition Promutuel Associés » s'est terminée le 1er janvier 2013 et celle avec « Mécanisme de répartition Promutuel » s'est terminée le 1er janvier 2014. En 2014, les opérations de réassurance acceptée n'ont eu aucune incidence sur le résultat étendu de la société (perte de 4 \$ en 2013).

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

29 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les produits de la société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

	2014	2013
Primes directes souscrites		
Automobiles	11 175 \$	10 368 \$
Biens et responsabilité	15 146	13 661
Total des primes directes souscrites	26 321	24 029
Réassurance acceptée	(10)	(184)
Total des primes souscrites	26 311 \$	23 845 \$

Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :

	2014	2013
Primes directes nettes gagnées		
Automobiles	9 725 \$	8 966 \$
Biens et responsabilité	9 792	9 429
Total des primes directes nettes gagnées	19 517	18 395
Réassurance acceptée		12
Total des primes nettes gagnées	19 517 \$	18 407 \$

30 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

Taux bruts	2014			2013		
	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts
Primes directes						
Automobiles	65 %	-	-	62 %	-	-
Biens et responsabilité	63 %	-	-	50 %	-	-
Total primes directes	64 %	34 %	98 %	55 %	32 %	87 %
Réassurance acceptée	%	%	%	108 %	25 %	133 %
Total	64 %	34 %	98 %	55 %	32 %	87 %

Taux nets	2014			2013		
	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets
Primes directes						
Automobiles	68 %	-	-	65 %	-	-
Biens et responsabilité	64 %	-	-	57 %	-	-
Total primes directes	66 %	37 %	103 %	61 %	33 %	94 %
Réassurance acceptée	%	%	%	108 %	25 %	133 %
Total	66 %	37 %	103 %	61 %	33 %	94 %

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

30 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR (SUITE)

Au 31 décembre 2014, la société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

	Exercice terminé le 31 décembre 2014		
	avant impôts	impôts	net
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	486 \$	131 \$	355 \$
Biens et responsabilité	490	132	358
Total primes directes	976	263	713
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	195 \$	52 \$	143 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2013		
	avant impôts	impôts	net
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	448 \$	121 \$	327 \$
Biens et responsabilité	471	126	345
Total primes directes	919	247	672
Réassurance acceptée	1		1
Total	920 \$	247 \$	673 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	184 \$	49 \$	135 \$

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la société.

31 GESTION DES RISQUES

La politique de placement de la société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la société.

A) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Certains actifs financiers, comme les actions, ne portent pas intérêt. De ce fait, la société est peu exposée à ces instruments financiers au risque découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Au 31 décembre 2014, la société estime qu'une fluctuation de plus ou moins 1 % serait considérée comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés financiers. Elle estime qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la société :

	2014	2013
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	63 \$	55 \$
Autres éléments du résultat étendu	(246)	(221)
Avoir des membres	(183) \$	(166) \$
Diminution de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	(63) \$	(55) \$
Autres éléments du résultat étendu	246	221
Avoir des membres	183 \$	166 \$

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

L'échéancier et les taux d'intérêt des placements s'établissent ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2014					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Placements						
Dépôts à terme	907 \$	1 143 \$	1 115 \$	\$	\$	3 165 \$
Total (en pourcentage)	29 %	36 %	35 %	- %	- %	100 %
Taux d'intérêt effectif	1.26 %	1.95 %	2.17 %	%	%	1.83 %

	Échéancier au 31 décembre 2013					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Placements						
Dépôts à terme	611 \$	1 522 \$	1 546 \$	\$	\$	3 679 \$
Total (en pourcentage)	17 %	41 %	42 %	- %	- %	100 %
Taux d'intérêt effectif	1.34 %	2.20 %	2.79 %	%	%	2.30 %

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la société sont effectuées en totalité en devises canadiennes. Par conséquent, la société n'est pas exposée à un risque de change.

C) Autre risque de marché

Un autre risque de marché est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de taux de change. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2014, la société estime qu'une hausse de 10 % des marchés boursiers augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 44 \$ (aucun en 2013). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

Un changement de 10 % est considéré comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés boursiers.

D) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la société conserve des liquidités et une partie de ses placements sous forme de titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la société s'établit ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2014					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	4 489 \$	1 398 \$	228 \$	2 \$	\$	6 117 \$
Primes non gagnées	13 348					13 348
Commissions de réassurance non gagnées	654					654
Créditeurs	2 745					2 745
Parts sociales	31					31
TOTAL	21 267 \$	1 398 \$	228 \$	2 \$	\$	22 895 \$

	Échéancier au 31 décembre 2013					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	5 191 \$	686 \$	141 \$	3 \$	\$	6 021 \$
Primes non gagnées	12 282					12 282
Commissions de réassurance non gagnées	548					548
Créditeurs	2 084					2 084
Parts sociales	32					32
TOTAL	20 137 \$	686 \$	141 \$	3 \$	\$	20 967 \$

E) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la société. Les politiques de placement et de financement de primes de la société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Au 31 décembre 2014, les actifs financiers auprès des émetteurs suivants représentent 10 % et plus du total des actifs financiers de la société :

Caisse Desjardins de la Petite-Nation	2 509 \$
---------------------------------------	----------

F) Risque de tarification

Le risque lié à la tarification est le risque selon lequel un prix établi est insuffisant pour assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres.

La société gère ce risque au moyen d'analyses régulières de sa tarification comparée à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

G) Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque résultant de la sélection des risques et de la gestion des clauses des contrats d'assurance. La société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la société sont atteintes, la société cède le risque excédentaire à son réassureur.

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

H) Risque de réassurance

La société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la société est sujette à une rétention nette de 245 \$ (215 \$ en 2013) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 190 000 \$ (150 000 \$ en 2013) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

I) Risque d'évaluation de la juste valeur

Nous utilisons une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données que nous utilisons dans nos techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

	2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 909 \$	\$	\$	1 909 \$
Placements disponibles à la vente		7 890	4 121	12 011
	1 909 \$	7 890 \$	4 121 \$	13 920 \$

I) Risque d'évaluation de la juste valeur (suite)

	2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 344 \$	\$	\$	1 344 \$
Placements disponibles à la vente		7 110	4 633	11 743
	1 344 \$	7 110 \$	4 633 \$	13 087 \$

	2014	2013
Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3		
Provision au 1er janvier	4 633 \$	4 171 \$
Total des gains ou des pertes		
Résultat net	6	12
Autres éléments du résultat étendu	(6)	(37)
Acquisitions	500	2 265
Dispositions	(1 012)	(1 778)
Solde au 31 décembre	4 121 \$	4 633 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013.

Notes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2014

en milliers de dollars, sauf indication contraire

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

J) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.
- Le Fonds de placement Promutuel est évalué avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel est établie à partir de la valeur de rachat de cette participation puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La société effectue annuellement l'évaluation de la juste valeur des actions de Promutuel Société de portefeuille inc. Elle est établie à partir d'un modèle d'évaluation interne utilisant des données observables sur le marché.
- La juste valeur de la trésorerie, les primes à recevoir et autres débiteurs et les créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

32 OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance, de Promutuel Société de portefeuille inc. et de Fonds de garantie Promutuel. De plus, par le biais du Fonds de placement Promutuel, elle détient une participation dans le Fonds de développement Promutuel et dans des fonds communs de placement de titres de créances et de capitaux propres.

Les frais d'opérations et les indemnités et frais inhérents à l'état des résultats incluent une somme de 2 027 \$ (1 872 \$ en 2013) engagée auprès des institutions du Groupe. Ces frais comprennent principalement les services informatiques et la contribution à la Fédération. Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance.

Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

CÉDER Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

CESSION AU RÉASSUREUR Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

COÛT DES SINISTRES

i) **Indemnités et frais inhérents (bruts)** Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.

ii) **Recouvrement du réassureur** En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FRAIS D'OPÉRATION Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la société, émis en conformité avec le règlement autorisant l'émission de parts privilégiées de la société.

PRIMES BRUTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

PRIMES NETTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société car, advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

PRIMES SOUSCRITES En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice.

RÉASSUREUR Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

RÉSULTAT D'ASSURANCE Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé «résultat technique». Il s'agit des primes (-) les frais reliés aux sinistres engagés (-) les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis mais non déclarés découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

TAXE SUR PRIMES D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM) Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TRAITÉ DE RÉASSURANCE Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.

